

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Echo du Nord

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone 9-63 3, rue Fidele Lohosq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LES PROJETS FINANCIERS DE M. CHÉRON APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

LES TEXTES DÉFINITIFS SERONT SOUMIS AU PROCHAIN CONSEIL, LUNDI MATIN, AVANT D'ÊTRE INCLUS DANS LE PROJET DE DOUZIÈME PROVISoire QUI SERA DÉPOSÉ, MARDI PROCHAIN, A LA CHAMBRE

DES SACRIFICES SERAIENT DEMANDÉS AUX FONCTIONNAIRES, AUX PENSIONNÉS ET ANCIENS COMBATTANTS, AINSI QU'AVX ASSUJETTIS A L'IMPOT SUR LE REVENU ET A L'IMPOT SUR LES SALAIRES

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Au cours de la séance du Conseil des ministres qui s'est tenue hier matin à l'Élysée, M. Henry Chéron a fait adopter à l'unanimité par ses collègues du gouvernement, les propositions qu'il a rédigées en vue de rétablir l'équilibre budgétaire.

Sortit de la réunion, le ministre des Finances a continué à observer la même discrétion que les jours précédents. Ses collègues ont-ils gardé le même mutisme? On peut en douter, si l'on s'en rapporte à certaines indiscretions répandues dans la soirée et visant les projets financiers préparés et secrètement discutés, la veille, si l'on en croit ces bruits, les dispositions arrêtées par M. Chéron ne différencieraient pas sensiblement de celles qu'avaient précédemment proposées MM. Germain-Martin et Palmade.

Le ministre des Finances, le communiqué officiel l'a annoncé, a chiffré le déficit à 10 milliards 478 millions dont il pense combler 7 milliards 325 millions par des compressions de dépenses et 5 milliards 423 millions au moyen d'aménagements fiscaux.

Les compressions de dépenses

En ce qui concerne les compressions de dépenses, le recou de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans donnerait 750 millions d'économies, la révision des pensions attribuées pour maladies et la suppression de la pension aux veuves remarquées procureraient dans le même ordre d'idées environ 400 millions. L'arrêt du recrutement des fonctionnaires, la suppression du cumul et du double emploi donneraient près de 600 millions; la majoration de 5 % des retenues pour la retraite des fonctionnaires de l'État et des services publics, ainsi qu'une destination identique pour les retraites civiles et militaires, déchargeraient le budget d'environ 1 milliard 500 millions. Enfin, la suppression des subventions à certains offices ou organismes et la réduction des crédits affectés au matériel pour le ministère de la Défense nationale réduiraient encore près de 1 milliard 800 millions.

Les aménagements fiscaux

Pour les aménagements fiscaux, on retiendrait la plupart des suggestions faites par les précédentes de M. Henry Chéron. Revenant donc à l'impôt sur les transports routiers par poids lourds, 800 millions; surtaxe spéciale sur le chiffre d'affaires des sociétés concessionnaires de services publics, 300 millions; augmentation de la taxe sur les cafés, 300 millions; une reprise de la taxe successorale, 200 millions; l'application de l'impôt sur le revenu aux pensions de guerre, 400 millions; la répression des fraudes fiscales serait comptée pour un milliard. Il serait également question de modifier les abattements de base accordés pour le calcul de l'impôt sur le revenu, ainsi que la cédule des traitements et salaires. Certains droits de douane, le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires frappant divers produits et la taxe sur les essences seraient relevés. D'autres taxes seraient également remaniées.

Un seul dégrèvement viserait l'impôt prévu par l'Etat sur les transports par chemins de fer. On souligne qu'il n'est pas question d'un emprunt. Cette mesure, dans l'esprit du ministre des Finances, ne pourrait pas être lancée avant le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Le Conseil a enfin décidé que l'ensemble des propositions du ministre des Finances ainsi approuvées serait inséré dans le projet de douzième provisoire qui sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre des députés et pour lequel la procédure d'urgence sera demandée.

Les grandes lignes du projet du ministre des Finances ont été approuvées mercredi matin, mais elles ne seront arrêtées dans leur texte et leurs modalités définitives qu'au cours d'un Conseil des ministres qui se réunira lundi matin. Pour l'expédition des affaires courantes indépendantes des problèmes financiers, un Conseil de cabinet aura lieu d'ici la fin de la semaine.



M. FOURNIER, sous-gouverneur de la Banque de France, dont le rapport financier a servi de base aux projets de M. Chéron.

Ajoutons que l'idée d'une loterie nationale, mise en avant il y a quelque temps, a fait l'objet de la part de M. Chéron d'un jugement suivant: « C'est une invention de pays à finances poveres ». Le ministre des Finances déposera mardi prochain la plupart de ses projets sur le bureau de la Chambre des députés, sous forme d'un douzième provisoire. D'ici là, M. Chéron les mettra tout à fait au point et procédera à d'ultimes pourparlers, notamment avec les fonctionnaires et les anciens combattants, sur toutes les questions qui intéressent ces groupements. M. Chéron terra s'ouvrir, par avance, l'ère des difficultés.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. La délibération, commencée à 10 h., s'est prolongée jusqu'à 13 h. 20. M. Henry Chéron, ministre des Finances, a présenté au Conseil l'exposé détaillé de ses projets financiers. Il a demandé au gouvernement de se prononcer sur le rétablissement immédiat de l'équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt; l'emprunt ne pouvant être admis dans sa pensée que comme moyen de consolidation de la dette flottante lorsque l'équilibre aura été rétabli. Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette proposition.

M. Henry Chéron a demandé au Conseil de décider que le déficit budgétaire ayant été déterminé par les experts serait couvert à concurrence de 5 milliards 326 millions, par des économies et à concurrence de 5 milliards 423 millions par des aménagements fiscaux. Cette proposition a été également adoptée à l'unanimité.

Le Conseil a enfin décidé que l'ensemble des propositions du ministre des Finances ainsi approuvées serait inséré dans le projet de douzième provisoire qui sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre des députés et pour lequel la procédure d'urgence sera demandée.

Les grandes lignes du projet du ministre des Finances ont été approuvées mercredi matin, mais elles ne seront arrêtées dans leur texte et leurs modalités définitives qu'au cours d'un Conseil des ministres qui se réunira lundi matin. Pour l'expédition des affaires courantes indépendantes des problèmes financiers, un Conseil de cabinet aura lieu d'ici la fin de la semaine.

Le déficit des Chemins de fer

L'impôt sur les transports serait diminué mais non le prix des billets ni les tarifs applicables aux marchandises

Dans le rapport du comité des experts, rédigé par M. Fournier, premier sous-gouverneur de la Banque de France, figure un chapitre ayant trait au déficit du fonds commun des réseaux M. Fournier, reprenant la plupart des arguments qu'il avait fait valoir jadis dans un rapport sur le problème des chemins de fer, et tenant compte des difficultés économiques actuelles, se déclare partisan d'une diminution du taux de l'impôt sur les transports.

On sait que lors du redressement financier de 1926, cet impôt d'Etat avait été porté à 10 % pour les marchandises et à 32 % pour les voyageurs. Cet impôt serait diminué d'un quart. Ainsi sur les 2 milliards que l'Etat perçoit, une remise de 500 millions serait faite non pas aux usagers, mais aux réseaux. Le prix des transports ne serait donc pas abaissé du fait de cette mesure, si elle était approuvée par le Parlement, mais son application contribuerait à réduire d'autant le déficit toujours croissant des chemins de fer.

LES AGENTS DES P. T. T. PROTESTENT CONTRE TOUTE ATTEINTE A LEURS DROITS

Le bureau de la Fédération postale confédérée a réuni d'urgence la commission exécutive de la Fédération pour lui faire part de son information sur les dispositions du gouvernement à l'endroit des traitements des fonctionnaires. Ayant eu cette information, la commission exécutive a approuvé la convocation urgente du Conseil national. La C. N. de la Fédération postale renouvelle ses déclarations antérieures de défendre avec la dernière énergie les traitements et les indemnités d'un personnel qui a subi par avance les plus lourds sacrifices.

LES ACTES DE BANDITISME DANS NOTRE REGION

On a arrêté les agresseurs présumés du vieux fermier de Mouchin

ILS ONT ÉTÉ ÉCROUÉS A LA PRISON DE LOOS L'ÉTAT DE LA MALHEUREUSE VICTIME S'EST AGGRAVÉ

Les faits sont récents. M. J.-B. Leturoq, âgé de 71 ans, vaquait lundi matin, vers six heures, dans sa ferme, à ses occupations quotidiennes lorsqu'il fut assailli par deux individus qui l'assommèrent, le réduisant à l'impuissance et, tandis que l'un d'eux faisait le guet auprès de la victime, l'autre s'empara d'une somme de 8.500 francs renfermés dans un coffre placé dans une armoire de la chambre du vieillard.

Le gendarme de Cyoing, chargé de l'enquête, a déjà arrêté à un résultat positif en opérant l'arrestation de deux hommes présumés coupables de cette lâche agression.



A GAUCHE: Le maréchal des logis M. Cocu, relevant des traces de pas le long de la haie qui entoure la pâture. A DROITE: Les deux agresseurs, Victor HENNO et Charles DOUCE, après leur arrestation.

Le père Leturoq, qui n'avait pas conscience dans son lit, Hier, on constata que son bras droit était paralysé. Il souffre de contusions multiples et, dans la matinée, il délirait. Son état inquiète fort son entourage, qui lui prodigue ses meilleurs soins diligents.

Dans le village

Lorsque le maréchal des logis de la gendarmerie de Cyoing, M. Cocu, commença, lundi, son enquête, il ne s'attarda pas à rechercher hors du village. Les circonstances de l'agression prouvaient surabondamment que les agresseurs connaissaient parfaitement les allures de la ferme et les habitudes du malheureux septuagénaire. Le maréchal des logis enquêteur s'efforça de savoir si le village de Mouchin comportait parmi ses habitants des étrangers au pays et dont la réputation était douteuse. Un nom fut cité. La personne désignée occupait avec sa famille une petite maisonnette coquette, non loin de la ferme Leturoq. C'est un chômeur. Il touche 19 francs par jour et son contenu, car l'homme n'est pas fort courageux et ne fait aucun effort pour chercher du travail.

Des traces de pas dans la pâture

A la base de la parcelle, il y a tous les vices. Le gendarme enquêteur n'avait cure de loubler l'interrogé cet homme qui nia. Confronté avec la victime, le vieillard reconnut en lui le plus petit des agresseurs. M. Leturoq était formel. M. Cocu chef de la gendarmerie de Cyoing, prit cet individu d'avoir à se tenir à sa disposition. L'homme se tint pour.

Le maréchal des logis avait découvert des traces de pas dans la pâture. On distinguait l'empreinte des clous de gros brodequins, en trois endroits, et notamment près de la haie où M. Leturoq a vu disparaître les bandits. Le présumé coupable était chasseur de gros gibiers, et il était intéressant de mettre au point ce détail. Mais il a été prouvé que les traces relevées provenaient des pas d'un douanier de service.

Henno et Douce

Et puis les langues commencent à se déchaîner au village. Les enquêteurs ont appris d'étranges précisions qui s'ajoutent aux charges relevées contre les présumés coupables. Il s'agit de Henno Victor, journalier, né le 17 décembre 1899, à Nomain. Sa taille est de 1 m 74 et correspond au signalement fourni par la victime. Le complice est Charles Douce, journalier, né le 17 décembre 1899, à Nomain. Sa taille est de 1 m 74 et correspond au signalement fourni par la victime. Le complice est Charles Douce, journalier, né le 17 décembre 1899, à Nomain. Sa taille est de 1 m 74 et correspond au signalement fourni par la victime.

Une vareuse tachée de sang

Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs.

L'assassin est connu

En effet, les enquêteurs de la police mobile aidés des gendarmes de Béthune et de Cambrai, après avoir recueilli certains indices, purent identifier l'auteur du crime de Beuvry. Ce serait un nommé Alphonse-Esdras Lemaire, né à Béthune le 19 juillet 1895, actuellement sans emploi et sans domicile connu. Cet individu fut condamné le 14 décembre 1927 à six mois de prison pour vol de Béthune; le 6 juin 1928, à 25 francs d'amende pour abus de confiance; le 26 avril 1930, à six mois et 1 jour, à Roanne, pour vol et le 2 octobre 1928, à 1 mois de prison, pour vol à Béthune. Part de chez sa sœur, 33, rue de Lille à Béthune, dimanche 8 janvier et descendant vers le village de Beuvry.

« Trop poli pour être honnête »

Interrogé plus en détail le présumé coupable déclara: « Dans la nuit de dimanche à lundi, mon ami Henno est venu me voir vers deux heures et demi du matin, pour me dire qu'il m'avait trouvé du travail. Cette entrevue à cette heure étrange parut suspecte à M. Cocu. Mardi matin, continuant son enquête, il se dirigeait dans les parages, cette nuit-là, et qu'il déclare être passé par la haie, suivant l'itinéraire qui avait été fixé par son chef.



M. HENNO, le présumé coupable, interrogé par le gendarme de Cyoing.

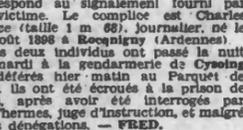
Le père Leturoq, qui n'avait pas conscience dans son lit, Hier, on constata que son bras droit était paralysé. Il souffre de contusions multiples et, dans la matinée, il délirait. Son état inquiète fort son entourage, qui lui prodigue ses meilleurs soins diligents.

Une nuit tragique

Les deux seurs regagnèrent ensuite leur domicile. Elles passèrent l'après-midi au cinéma et ne devaient rentrer le soir que vers 21 heures. Vers 19 h 30, Maurice, à qui Berthe avait remis le paquet de sel, se prépara la solution de sulfate de magnésie qu'il ajouta dans un litre d'eau bouillante, en y ajoutant un peu de sucre. Vers 20 heures, en se couchant, il absorba un premier verre du produit, et un autre quelques heures plus tard. Lundi matin vers quatre heures, il se réveilla, souffrant d'horribles douleurs lombo-sacrées. Il prit un troisième verre de « purgatif ».

La grève des dockers de Dunkerque semble toucher à sa fin

L'assemblée générale qui tiendront les grévistes ce matin aura à prendre une décision sur les propositions déjà acceptées par les employeurs



Un groupe de dockers en grève regardant un peloton de gardes mobiles passant devant la Bourse du Travail.

On connaît l'assassin de la septuagénaire DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

DEUX DE SES COMPAGNONS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS QUANT A LUI, IL EST ENCORE RECHERCHÉ

Depuis dimanche, les policiers et gendarmes poursuivaient avec une très grande activité leur enquête afin de découvrir les traces de l'assassin, qui dimanche matin, pénétra par effraction dans une maison isolée au hameau du Hamel, territoire de Beuvry et massacra la vieille Mme Vve Dubois.

Le présumé coupable était chasseur de gros gibiers, et il était intéressant de mettre au point ce détail. Mais il a été prouvé que les traces relevées provenaient des pas d'un douanier de service.

Une vareuse tachée de sang

Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs.

L'assassin est connu

En effet, les enquêteurs de la police mobile aidés des gendarmes de Béthune et de Cambrai, après avoir recueilli certains indices, purent identifier l'auteur du crime de Beuvry. Ce serait un nommé Alphonse-Esdras Lemaire, né à Béthune le 19 juillet 1895, actuellement sans emploi et sans domicile connu. Cet individu fut condamné le 14 décembre 1927 à six mois de prison pour vol de Béthune; le 6 juin 1928, à 25 francs d'amende pour abus de confiance; le 26 avril 1930, à six mois et 1 jour, à Roanne, pour vol et le 2 octobre 1928, à 1 mois de prison, pour vol à Béthune. Part de chez sa sœur, 33, rue de Lille à Béthune, dimanche 8 janvier et descendant vers le village de Beuvry.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT A LILLE

UN EMPLOYÉ DE LA COMPAGNIE DU GAZ A SUC-COMBÉ APRÈS AVOIR ABSORBÉ CE QU'IL CROYAIT ÊTRE DU SULFATE DE MAGNÉSIE ACHETÉ PAR SA SŒUR CHEZ UN PHARMACIEN DE LAMBERSART QUI DIT N'AVOIR COMMIS AUCUNE ERREUR

Une délicieuse et pénible affaire d'empoisonnement vient d'endeuiller une famille ouvrière de Lille. La victime, croyant absorber du sulfate de magnésie, a trouvé la mort après d'horribles souffrances.

Une famille d'ouvriers

M. Maurice Legrand, la vicime, né à Lille, le 13 janvier 1901, était employé à la Compagnie du Gaz, Célibataire, il habitait à Lille, 121, rue Jeanne-Hachette avec son père, Florentin, âgé de 70 ans, et ses deux sœurs Pauline, 19 ans, contrepèsoise, et Berthe, 13 ans, apprentie varoulouse.

La sœur cadette chargée d'une commission par son frère

Dumaine dernier, Pauline et Berthe se rendirent, ainsi qu'elles le faisaient chaque dimanche, à Lambersart, chez leur sœur, M. Maurice Legrand, qui habite 13, rue Flamant-Reboux.

Ce que nous dit M. Vitrant

Four la bonne marche de l'enquête, le plus grand secret a été tenu sur les déclarations faites par le pharmacien, M. Vitrant, au commissaire de police de Lambersart. Nous sommes rendu chez M. Vitrant, qui nous a déclaré ce qui suit: « J'ai été appelé par M. Legrand, père de la victime, vers midi et demi, et j'ai demandé un paquet de sel, ainsi que le sulfate de magnésie, qui commencent à être utilisés. « Contrairement à l'habitude de mes collègues, je ne mets pas en sachet l'avance ce produit, qui m'est cependant fréquemment demandé. Le produit reste constamment dans un bocal. J'y prends le sulfate de magnésie au fur et à mesure qu'on m'en demande et suivant la dose réclamée. « J'ai agi de la sorte lorsque cette fillelette s'est présentée. Je puis vous affirmer qu'il n'y a eu aucune erreur de ma part. Je suis bien certain d'avoir délivré du sulfate de magnésie. »

Une nuit tragique

Les deux seurs regagnèrent ensuite leur domicile. Elles passèrent l'après-midi au cinéma et ne devaient rentrer le soir que vers 21 heures. Vers 19 h 30, Maurice, à qui Berthe avait remis le paquet de sel, se prépara la solution de sulfate de magnésie qu'il ajouta dans un litre d'eau bouillante, en y ajoutant un peu de sucre. Vers 20 heures, en se couchant, il absorba un premier verre du produit, et un autre quelques heures plus tard. Lundi matin vers quatre heures, il se réveilla, souffrant d'horribles douleurs lombo-sacrées. Il prit un troisième verre de « purgatif ».

Attitude des employeurs

Les délégués patronaux et les membres de l'Union Maritime et Commerciale, se sont réunis à 11 heures à la sous-préfecture à 11 h 45, où ils ont rendu compte au Sous-Préfet, M. Fassinot, de leur assemblée.

Les conflits du travail dans la région

La grève des dockers de Dunkerque semble toucher à sa fin

L'assemblée générale qui tiendront les grévistes ce matin aura à prendre une décision sur les propositions déjà acceptées par les employeurs



Un groupe de dockers en grève regardant un peloton de gardes mobiles passant devant la Bourse du Travail.

On connaît l'assassin de la septuagénaire DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

DEUX DE SES COMPAGNONS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS QUANT A LUI, IL EST ENCORE RECHERCHÉ

Depuis dimanche, les policiers et gendarmes poursuivaient avec une très grande activité leur enquête afin de découvrir les traces de l'assassin, qui dimanche matin, pénétra par effraction dans une maison isolée au hameau du Hamel, territoire de Beuvry et massacra la vieille Mme Vve Dubois.

Le présumé coupable était chasseur de gros gibiers, et il était intéressant de mettre au point ce détail. Mais il a été prouvé que les traces relevées provenaient des pas d'un douanier de service.

Une vareuse tachée de sang

Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs.

Les douleurs, loin de se calmer, devinrent atroces. Il décida de se rendre, sans plus attendre, à l'hôpital de la Charité, à Lille, où on lui donna les premiers soins que réclamait son état.

L'enquête

Lundi matin, vers dix heures, à la stupéfaction du praticien chargé du malade, il expira après d'horribles souffrances. Le praticien refusa le permis d'inhumation.

L'autopsie

M. le docteur Viellefond s'est transporté à l'hôpital de la Charité hier, vers seize heures et est sorti vers dix-huit heures. Il a été précédé des viscères de Maurice Legrand et les a transportés dans son laboratoire.

La sœur cadette chargée d'une commission par son frère

Dumaine dernier, Pauline et Berthe se rendirent, ainsi qu'elles le faisaient chaque dimanche, à Lambersart, chez leur sœur, M. Maurice Legrand, qui habite 13, rue Flamant-Reboux.

Ce que nous dit M. Vitrant

Four la bonne marche de l'enquête, le plus grand secret a été tenu sur les déclarations faites par le pharmacien, M. Vitrant, au commissaire de police de Lambersart. Nous sommes rendu chez M. Vitrant, qui nous a déclaré ce qui suit: « J'ai été appelé par M. Legrand, père de la victime, vers midi et demi, et j'ai demandé un paquet de sel, ainsi que le sulfate de magnésie, qui commencent à être utilisés. « Contrairement à l'habitude de mes collègues, je ne mets pas en sachet l'avance ce produit, qui m'est cependant fréquemment demandé. Le produit reste constamment dans un bocal. J'y prends le sulfate de magnésie au fur et à mesure qu'on m'en demande et suivant la dose réclamée. « J'ai agi de la sorte lorsque cette fillelette s'est présentée. Je puis vous affirmer qu'il n'y a eu aucune erreur de ma part. Je suis bien certain d'avoir délivré du sulfate de magnésie. »

Une nuit tragique

Les deux seurs regagnèrent ensuite leur domicile. Elles passèrent l'après-midi au cinéma et ne devaient rentrer le soir que vers 21 heures. Vers 19 h 30, Maurice, à qui Berthe avait remis le paquet de sel, se prépara la solution de sulfate de magnésie qu'il ajouta dans un litre d'eau bouillante, en y ajoutant un peu de sucre. Vers 20 heures, en se couchant, il absorba un premier verre du produit, et un autre quelques heures plus tard. Lundi matin vers quatre heures, il se réveilla, souffrant d'horribles douleurs lombo-sacrées. Il prit un troisième verre de « purgatif ».

Attitude des employeurs

Les délégués patronaux et les membres de l'Union Maritime et Commerciale, se sont réunis à 11 heures à la sous-préfecture à 11 h 45, où ils ont rendu compte au Sous-Préfet, M. Fassinot, de leur assemblée.

Les conflits du travail dans la région

La grève des dockers de Dunkerque semble toucher à sa fin

L'assemblée générale qui tiendront les grévistes ce matin aura à prendre une décision sur les propositions déjà acceptées par les employeurs



Un groupe de dockers en grève regardant un peloton de gardes mobiles passant devant la Bourse du Travail.

On connaît l'assassin de la septuagénaire DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

DEUX DE SES COMPAGNONS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS QUANT A LUI, IL EST ENCORE RECHERCHÉ

Depuis dimanche, les policiers et gendarmes poursuivaient avec une très grande activité leur enquête afin de découvrir les traces de l'assassin, qui dimanche matin, pénétra par effraction dans une maison isolée au hameau du Hamel, territoire de Beuvry et massacra la vieille Mme Vve Dubois.

Le présumé coupable était chasseur de gros gibiers, et il était intéressant de mettre au point ce détail. Mais il a été prouvé que les traces relevées provenaient des pas d'un douanier de service.

Une vareuse tachée de sang

Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs.

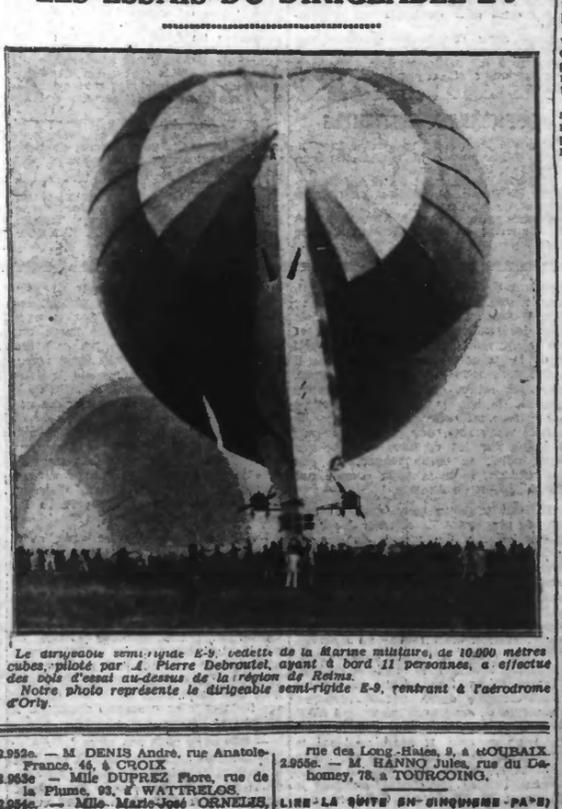
NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

- SUITE -
- 2.932e. — M. 2.932e prix : Un coffret parfumerie dentifrice, valeur 20 francs.
 - 2.933e. — M. BLEYAERT Edmond, rue Monette, à AVELIN.
 - 2.934e. — M. BRUNIN Albert, rue Jeanne-d'Arc, 59, 21, à MARCQ-EN-BARŒUL.
 - 2.935e. — M. PICART Henri, rue Canrobert, 38, à LILLE.
 - 2.936e. — M. VANOOST Augustin, Grand-Rue, 97, à ROUBAIX.
 - 2.937e. — Mme DEBAECQ Juliette, avenue de Dunkerque, 729, à LOMME.
 - 2.938e. — Mme DIEUDONNE Jeanne, rue de Libercourt, 85, à CARVIN.
 - 2.939e. — M. HOCHEN Emile, rue des Champs, 42, à WATTRELOS.
 - 2.940e. — M. NYS Jean-Baptiste, rue du Château-d'Or, 8, à WATTRELOS.
 - 2.941e. — Mme VERHAGHE-DEBRI, rue de la Bourgeoisie, 4, à TOURCOING.
 - 2.942e. — M. BOLLEAU Roger, rue de la Galette, 1, à LILLE.
 - 2.943e. — Mme COLIN Marguerite, boulevard de l'Usine, 18, à FIVES-LILLE.
 - 2.944e. — M. CHANTRY Fernand, rue Lantour, à CHÉRENG.
 - 2.945e. — M. DUPRE Adolphe, rue Henri-Ochsquière, 21, à EMMERIN.
 - 2.946e. — M. Charles MESSEAN, rue Jean-Jaures, 23, à ARMENTIÈRES.
 - 2.947e. — M. FARVAQUES Gustave, rue Mirabeau, 58, à CROIX.
 - 2.948e. — M. HAERTEN Gaston, rue Dardin, 82, à HELLEMES.
 - 2.949e. — M. PATI Pierre, boulevard de la Paix, 38, à MONS-EN-BAEUL.
 - 2.950e. — M. LEBRE Pierre, cité des Brades, 172, à BULLY-LES-MINES.
 - 2.951e. — M. WATTWOU Léon, rue d'Arques, 109, à ROUBAIX.

LES ESSAIS DU DIRIGEABLE E-9



Le dirigeable semi-rigide E-9, vedette de la Marine militaire, de 10.000 mètres cubes, piloté par J. Pierre Debrout, ayant à bord 11 personnes, a effectué des vols d'essai au-dessus de la région de Reims.

Notre photo représente le dirigeable semi-rigide E-9, rentrant à l'aérodrome d'Orly.